

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SIEGE DE L'EPCI
271, Chaussée Jules César
95 250 BEAUCHAMP
DU 05 MAI 2026
A 9 heures 00**

COMPTE RENDU

Le 05 Mai 2026 à 9 heures 00, les membres du bureau communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis se sont réunis à Beauchamp – 95 250 – 271, chaussée Jules César, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 28 Avril 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Yannick BOËDEC, Président
Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Xavier HAQUIN, Nicolas PONCHEL, Marie-José BEAULANDE, Miloud GOUAL, Loïc VIDAL, Éric BOSC, Françoise NORDMANN, Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN, Régis PAIN, Philippe AUDEBERT, Martine BERNARD, Claire LE BERRE, Philippe BARAT, Angélique MEZIERE, Gilles GASSENBACH, Nicolas FLAMENT, Quentin DUFOUR, Marine CARPENTIER, Conseillers Communautaires membres du bureau.

Etaient absents excusés et représentés :
Florence PORTELLI par Gilles GASSENBACH,
Gilbert AH-YU par Yannick BOËDEC.

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 9h05.

Secrétaire de Séance : Philippe BARAT.

| | |
|-------------------------------|------|
| Nombre de membres en exercice | : 23 |
| Nombre de présents | : 21 |
| Nombre de pouvoirs | : 2 |
| Nombre de votants | : 23 |

A - ORDRE DU JOUR DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

1. Accord-cadre de conception, réalisation et d'exploitation-maintenance d'installations photovoltaïques

Loïc VIDAL, rapporteur, rappelle que par délibération du 10 février 2025, le conseil communautaire a approuvé la création d'un groupement de commandes pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, auquel 12 communes ont souhaité adhérer.

Les études de faisabilité ont identifié 42 sites appartenant à la CA Val Parisis ou aux communes présentant un potentiel photovoltaïque.

Pour équiper ces sites, il a été décidé de recourir à un accord-cadre à bons de commande sous forme de marchés globaux de performance, incluant la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance des installations, avec un engagement du prestataire sur des objectifs de production.

Afin d'optimiser les coûts, simplifier le pilotage et garantir une responsabilité unique, le marché comprend un lot unique intégrant les travaux éventuels d'adaptation des toitures ainsi que la pose et le raccordement des panneaux.

L'électricité produite sera prioritairement auto-consommée par le bâtiment concerné, puis par d'autres bâtiments de la collectivité ; le surplus pourra être revendu. En cas de non-atteinte des objectifs de performance, une pénalité correspondant au surcoût énergétique sera appliquée.

Par délibération du 9 février 2026, le conseil communautaire a acté le lancement d'un marché à bons de commande, d'une durée de quatre ans, pour un montant estimé à 6,8 millions d'euros HT pour 42 sites pressentis. Il reviendra à chaque collectivité d'émettre ses bons de commande en fonction des besoins qu'elle aura identifiés.

De nouveaux sites pourront être ajoutés par les collectivités membres du groupement pendant la durée du contrat. Un maximum de 38 sites supplémentaires pourra être équipé correspondant à un montant estimé à 6,5 millions d'euros HT.

Une procédure avec négociation a été lancée mi-février, comprenant une phase candidature et une phase offre. Concernant cette dernière phase, trois candidatures sont retenues.

Ces candidats sont donc admis à remettre une offre initiale et d'entrer en phase de négociation avec la CA Val Parisis en vue de remettre une offre finale.

Les candidats qui remettront une offre avec étude d'avant-projet sommaire pour chaque site percevront une indemnité, sous forme de prime, d'un montant maximal de 600 € TTC par site.

La procédure ayant été engagée avant le renouvellement du conseil communautaire, Il convient d'approuver à nouveau les éléments essentiels du marché, d'identifier les candidatures retenues concernant la phase offre et d'autoriser le Président à signer le marché.

Yannick BOËDEC précise que 12 communes sur 15 ont adhéré au groupement de commandes de la CA Val Parisis. Les communes d'Ermont, Franconville-la-Garenne et Herblay-sur-Seine n'ont pas souhaité participer à ce groupement.

Gilles GASSENBACH souhaite savoir combien de sites sont concernés ?

Yannick BOËDEC indique qu'il y a 42 sites.

Gilles GASSENBACH note que le maximum est 80 sites. Est-ce que le contrat prévoit des variations ?

Yannick BOËDEC rappelle qu'il s'agit d'un marché à bon de commande et que les quantités sont variables. C'est plus simple et plus flexible pour la gestion.

Gilles GASSENBACH souhaite savoir si seules les toitures sont concernées ?

Yannick BOËDEC indique que cela concerne des toitures mais également des parkings et des terrasses.

Philippe ROULEAU fait part de son intérêt et souhaite que la commune d'Herblay-sur-Seine adhère au projet.

Yannick BOËDEC indique qu'une solution peut être trouvée mais il faudra que la commune délibère.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer l'accord-cadre de conception, réalisation et d'exploitation-maintenance d'installations photovoltaïques pour le groupement de commande ainsi que tous les documents y afférents relatifs à sa passation, son exécution, son règlement et sa résiliation conformément à la décision de la commission d'appel d'offres,
- **Dit** que trois candidats sont retenus à l'issue de la phase de candidature,
- **Autorise** le Président à fixer l'indemnité à verser sous forme de prime aux candidats ayant remis une offre avec étude d'avant-projet sommaire pour chaque site à hauteur de 600 € TTC maximal par site, étant précisé que s'agissant du candidat lauréat final, cette somme constituera une avance sur ses honoraires,
- **Précise** que les caractéristiques essentielles du marché sont les suivantes :
 - o Le marché sera passé via un marché global de performance, conformément à l'article L2171-3 du code de la commande publique,
 - o Le titulaire sera sélectionné à l'issue d'une procédure avec négociation telle que prévue à l'article L2124-3 du code de la commande publique,
 - o Il sera conclu pour une durée de quatre ans,
 - o Le montant estimatif du marché est de 6,8 millions d'euros HT,
 - o Un minimum de 4 sites et un maximum de 80 sites sont prévus par l'accord-cadre.

L'ordre du jour étant épuisé, Yannick BOËDEC lève la séance à 9h15.


Le secrétaire de séance,



Philippe BARAT



Le Président,



Yannick BOËDEC